



# Conseil économique et social

Distr. générale  
19 mars 2021  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des politiques de l'environnement

#### Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement

##### Vingt-troisième session

Genève, 4 et 5 mai 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

##### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté révisé de la vingt-troisième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 mai 2021  
à 10 heures

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Président et des Vice-Présidents.
3. Adoption du rapport de la vingt-deuxième session.
4. Mise en œuvre du mandat.
5. Établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement à l'appui d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement.
6. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement étayée par le Système de partage d'informations sur l'environnement.
7. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
8. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la session.



## II. Annotations

Comme l'indique son mandat pour la période 2017-2021, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement est ouvert à tous les États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Il se compose de représentants des institutions nationales chargées de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement. Il associe aussi à ses travaux des représentants de programmes et de politiques et d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement s'occupant de la collecte de données et de renseignements et de la production d'évaluations sur l'environnement – portant sur l'environnement dans son ensemble ou sur un aspect donné seulement –, ainsi que des équipes d'experts (ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 10 et 11).

Sont également invités à participer aux travaux des représentants d'organisations internationales, dont la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Division de statistique de l'ONU et le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé.

La vingt-troisième session du Groupe de travail devrait se tenir les 4 et 5 mai 2021 sous la forme d'une réunion hybride. Il pourra être nécessaire de modifier ultérieurement l'ordre du jour et le mode d'organisation de la session compte tenu de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La Présidente sortante, Katerina Nikolovska (Macédoine du Nord), ouvrira la vingt-troisième session. Le Groupe de travail sera invité à adopter l'ordre du jour de la session tel qu'il figure dans le présent document<sup>1</sup>.

### 2. Élection du Président et des Vice-Présidents

À sa vingtième session (Genève, 3 et 4 septembre 2018), le Groupe de travail a réélu Katerina Nikolovska Présidente et Maia Javakhishvili (Géorgie) et Youri Tsatourov (Fédération de Russie) Vice-Présidents. Aux termes de son mandat, « [l]e Groupe de travail élit son président et deux vice-présidents pour un mandat de deux ans, en veillant à préserver un équilibre régional dans la désignation des candidats. Le président et les vice-présidents sont rééligibles une fois. » (ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 12). La Présidente et les Vice-Présidents en poste exécutent actuellement leur second mandat et ne peuvent être réélus. Les membres du Groupe de travail devront donc élire un nouveau président et des nouveaux vice-présidents à la vingt-troisième session. Les membres du Groupe de travail sont invités à engager des consultations sur les candidatures possibles avant la session.

### 3. Adoption du rapport de la vingt-deuxième session

Le secrétariat résumera les résultats de la vingt-deuxième session du Groupe de travail (Genève, 27 octobre 2020) tels qu'ils figurent dans le rapport de cette session (ECE/CEP/AC.10/2020/2), et invitera le Groupe de travail à adopter ce rapport.

Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état de l'application des décisions prises et des recommandations formulées à la vingt-deuxième session, s'agissant notamment de l'examen que le Comité des politiques de l'environnement a fait des activités du Groupe de travail à sa vingt-sixième session (Genève, 9 et 10 novembre 2020).

<sup>1</sup> Les documents de la session et d'autres informations pertinentes seront affichés sur la page du site Web de la CEE consacrée à la session, consultable à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-third-session-working-group-environmental-monitoring-and>.

#### 4. Mise en œuvre du mandat

Le mandat du Groupe de travail prévoit l'établissement d'un calendrier annuel d'activités et de réalisations (ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 5).

Le secrétariat rendra compte du fait que le Comité des politiques de l'environnement, à sa vingt-sixième session, a pris note du calendrier modifié des activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement en 2021 (tel qu'il figure dans le document d'information n° 7 de la vingt-sixième session du Comité)<sup>2</sup>.

Le secrétariat présentera un projet de calendrier des activités pour 2022 (ECE/CEP/AC.10/2021/3), que le Groupe de travail sera invité à approuver.

Le secrétariat rendra compte de la décision du Comité des politiques de l'environnement de prolonger le mandat du Groupe de travail jusqu'à la mi-2023 (ECE/CEP/AC.10/2021/4), comme celui-ci l'a demandé (ECE/CEP/AC.10/2020/2, par. 20 g)), et de l'examen ultérieur de cette décision par le Comité exécutif de la CEE.

Le secrétariat communiquera des renseignements informels sur les ressources financières disponibles à l'appui des réunions du Groupe de travail et de ses autres activités.

En outre, les organisations internationales seront invitées à rendre compte brièvement, s'il y a lieu, des projets extrabudgétaires et des initiatives qui se rapportent aux activités du Groupe de travail. L'Agence européenne pour l'environnement sera invitée à rendre compte de sa stratégie pour la période allant jusqu'à 2030, et le PNUE à présenter les résultats de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE (Nairobi (en ligne), 22 et 23 février 2021, et Nairobi, février 2022, date à confirmer), et il leur sera demandé d'en préciser la concordance avec les activités du Groupe de travail.

#### 5. Établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement à l'appui d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement

En application de son mandat, le Groupe de travail doit évaluer périodiquement les progrès accomplis par les pays de la CEE dans l'établissement et la mise en œuvre du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) au regard des objectifs et des indicateurs de résultats concernant ce système adoptés par le Comité, et remettre à celui-ci un rapport à mi-parcours et un rapport final sur l'établissement et la mise en œuvre du SEIS avant 2021 (ECE/CEP/2017/2, annexe II, par. 3 a) iii) et v)).

À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité a invité le Groupe de travail à superviser l'élaboration du rapport d'examen final sur l'établissement du SEIS en Europe et en Asie centrale, qu'il examinera en vue de le soumettre pour information à la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Il a engagé tous les États membres d'Europe et d'Asie centrale à rendre compte de leurs progrès dans l'établissement du SEIS à l'aide de l'outil de notification en ligne élaboré à cet effet (ECE/CEP/2019/15, par. 37 i) et j)).

À sa vingt-deuxième session, le Groupe de travail a adopté l'avant-projet révisé du rapport d'examen final, établi par le secrétariat (ECE/CEP/AC.10/2020/5/Rev.1). Le secrétariat a fait remarquer qu'en raison du nombre limité d'auto-évaluations soumises par les États membres, il n'était pas encore possible de déterminer si le SEIS était pleinement en place (ECE/CEP/AC.10/2020/2, par. 29 a) et b)).

Le Groupe de travail a demandé à tous les États membres de soumettre leurs auto-évaluations au secrétariat au plus tard le 15 décembre 2020 au moyen de l'outil en ligne du SEIS. Il a également demandé au secrétariat d'établir une version révisée du rapport pour examen à sa session suivante.

<sup>2</sup> Consultable sous l'onglet « Documents d'information » à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-sixth-session-committee-environmental-policy>.

Le Comité des politiques de l'environnement, à sa vingt-sixième session, a engagé tous les États membres à soumettre leurs auto-évaluations pour le 15 décembre 2020 au plus tard<sup>3</sup>.

Le secrétariat présentera un rapport d'examen final sur l'établissement du SEIS en Europe et en Asie centrale (ECE/CEP/AC.10/2021/6). Les États membres seront invités à faire part de leur expérience concernant la notification et à débattre de l'utilisation du SEIS à l'avenir.

Le Groupe de travail sera invité à approuver le rapport.

## **6. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement étayée par le Système de partage d'informations sur l'environnement**

Le Groupe de travail a été chargé de mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement (ECE/CEP/2017/2, annexe II, al. b) du paragraphe 2) pour examen par le Comité des politiques de l'environnement et en prévision de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

À sa vingt-cinquième session, le Comité a accueilli avec satisfaction les renseignements communiqués par le secrétariat et le PNUE concernant la prochaine évaluation paneuropéenne et choisi l'option 3 parmi les options relatives à cette évaluation figurant dans le document ECE/CEP/AC.10/2019/6, sous réserve de la disponibilité de ressources. Il a demandé au secrétariat et au PNUE de mettre au point, en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, une évaluation thématique limitée fondée sur des indicateurs, et d'informer régulièrement le Bureau des progrès réalisés à cet égard. Il a en outre encouragé tous les États membres à mettre à disposition les fonds nécessaires pour organiser les préparatifs de cette évaluation (ECE/CEP/2019/15, par. 37 k) i) à iii)).

À la vingt-deuxième session du Groupe de travail, le secrétariat a présenté une version révisée de l'avant-projet pour la prochaine évaluation paneuropéenne (ECE/CEP/AC.10/2020/6/Rev.1), que le Groupe de travail a approuvée en tant que version finale tout en faisant remarquer qu'il ne serait peut-être pas possible de prendre en compte tous les thèmes relatifs à l'environnement énumérés, que ces thèmes devaient être traités de manière intégrée et qu'il fallait tenir compte de la pandémie de COVID-19 (ECE/CEP/AC.10/2020/2, par. 31 et 38 a)).

À sa vingt-sixième session, le Comité des politiques de l'environnement a remercié les États membres qui avaient fourni des contributions financières afin d'appuyer la préparation de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement, encouragé les États membres à fournir un appui supplémentaire en matière de compétences et de financement, et demandé au secrétariat de continuer à tenir le Bureau informé des progrès accomplis<sup>4</sup>.

Le secrétariat fera un bref exposé sur les faits nouveaux concernant l'évaluation, notamment sur les parties achevées, et invitera à nouveau les participants à trouver des partenaires, des institutions et des experts susceptibles de contribuer à l'élaboration et à l'examen de tel ou tel chapitre de la prochaine évaluation paneuropéenne.

Le Groupe de travail sera invité à examiner les renseignements fournis sur les faits nouveaux et les parties achevées et à réfléchir aux moyens de mobiliser davantage de fonds et de ressources en nature aux fins de l'évaluation.

<sup>3</sup> Voir la liste des décisions (telle qu'adoptée à l'issue de la procédure d'approbation tacite le 19 novembre 2020). Consultable à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-sixth-session-committee-environmental-policy>.

<sup>4</sup> Ibid.

## **7. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

L'un des objectifs du Groupe de travail est d'examiner les liens entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'économie verte et à d'autres domaines d'activité connexes.

À la vingt-deuxième session, celle-ci ayant été écourtée en raison de la pandémie et des contraintes de temps qui en résultaient, les membres du Groupe de travail ont été invités à soumettre au secrétariat pour le 15 novembre 2020 au plus tard des propositions sous forme écrite au sujet des éléments suivants :

a) La façon dont les travaux sur les renseignements, les données et les indicateurs relatifs à l'environnement, notamment les indicateurs de croissance verte des partenaires internationaux (OCDE, PNUE, etc.), et les rapports de pays sur la croissance verte peuvent contribuer à l'élaboration de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement, notamment en ce qui concerne les thèmes retenus pour la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » ;

b) La manière dont le Groupe de travail peut poursuivre ses travaux sur l'intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le SEIS ;

c) Les thèmes à examiner à la vingt-troisième session du Groupe de travail (Genève, 4 et 5 mai 2021) (ECE/CEP/AC.10/2020/2, par. 40).

Le secrétariat rendra compte des éventuels retours d'information reçus et fera le point sur les faits nouveaux.

Les organisations internationales seront invitées à donner des informations sur les manifestations mondiales et régionales consacrées aux politiques de l'environnement qui auront lieu en 2021 et qui présentent un intérêt pour les travaux du Groupe de travail.

Les organisations internationales et l'Agence européenne pour l'environnement seront invitées à rendre brièvement compte des faits nouveaux relatifs aux nouvelles technologies, aux mégadonnées, à l'intelligence artificielle et à l'observation de la Terre, et à exploiter pleinement le potentiel offert par les données, les technologies et la numérisation, qui compléteront et remplaceront peut-être les pratiques de surveillance établies et les sources d'information existantes en vue d'améliorer les processus de prise de décisions.

Le Groupe de travail sera invité à réfléchir à la façon dont les travaux sur les renseignements, les données et les indicateurs relatifs à l'environnement, notamment à l'économie verte et à l'économie circulaire, peuvent contribuer à l'élaboration de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement et à d'autres activités intéressant le Groupe de travail.

## **8. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux**

Les membres du Groupe de travail, en particulier ceux qui représentent des pays du Caucase, de l'Asie centrale, de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, seront invités, s'il y a lieu, à présenter brièvement les principales mesures prises depuis la dernière session concernant :

a) La production de rapports, d'analyses et d'évaluations sur l'environnement à partir de données et d'indicateurs environnementaux, y compris à l'aide du SEIS ;

b) La modernisation et l'amélioration des réseaux de surveillance nationaux, en particulier de ceux qui concernent l'air, l'eau et les sols ;

c) L'amélioration de l'assurance qualité et du contrôle des données ainsi que de la gestion des données ;

d) L'amélioration des politiques en matière de données, des mécanismes institutionnels et réglementaires et des solutions techniques pour l'échange de données entre les divers ministères et organismes (ministères de l'environnement, organismes chargés de l'environnement et ministères de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de l'industrie, des transports et de l'eau) et avec d'autres utilisateurs, notamment avec le public ;

e) L'application des recommandations concernant la surveillance de l'environnement et l'évaluation qui en est faite dans le cadre d'études de performance environnementale ;

f) Les faits nouveaux relatifs à l'utilisation des nouvelles technologies, des mégadonnées, de l'intelligence artificielle et de l'observation de la Terre aux fins de la surveillance de l'environnement.

Si nécessaire, le secrétariat établira et distribuera un modèle pour faciliter les exposés oraux.

## **9. Questions diverses**

Le Groupe de travail sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les membres du Groupe de travail qui souhaitent proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour sont invités à informer le secrétariat dès que possible.

## **10. Clôture de la session**

La présidence, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et décisions du Groupe de travail et prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat et distribués au Groupe de travail après la session. Ces documents seront affichés sur la page Web consacrée à la session.

## **III. Organisation des travaux**

Des informations détaillées sur l'organisation des travaux seront publiées quelque temps avant la date de la session et mises en ligne sur la page Web consacrée à celle-ci.

---